



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - partie n°1  
Concession n° 49 - GOUTEFAYE-MATHIAS JEAN-BAPTISTE  
Délivrée le 04/04/1889

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

***tour en métal rouillé, cassé et incomplet, bordure fissurée***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire



La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le  
28/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_15-AR

**CONCESSION N° 49**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :  
GOUTEFAYE-MATHIAS JEAN-BAPTISTE**

**Titre de concession** : Acte original en mairie

**Date d'acquisition** : 04/04/1889 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : reste de stèle avec croix, reste de bordure en fer forgé, terrain nu

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

**Objets funéraires** : néant

**Liste des défunts inhumés (connus)** : GOUTEFAYE Jean (1852-09/04/1878) -  
GOUTEFAYE Jean-Baptiste (1814-13/11/1888)

**Observations** : tour en métal rouillé, cassé et incomplet, bordure fissurée

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

✂ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

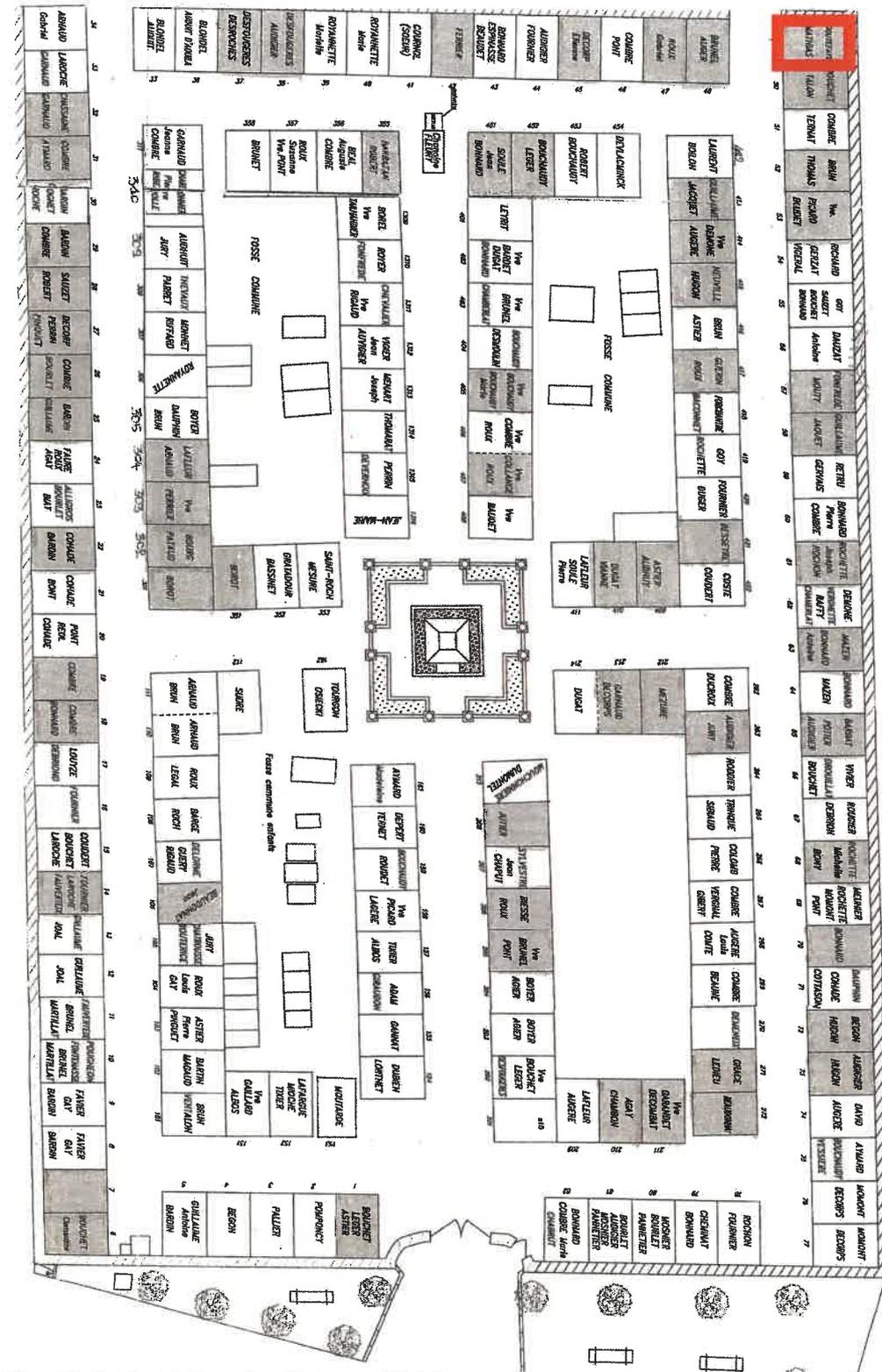
✂ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°49

Plan





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°49

Acte de concession

**ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE DE TERRAIN**  
DANS LE CIMETIERE

DE LA COMMUNE DE Beaumont

Nous Jay Prigent Maire de la Commune de Beaumont

En vertu du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), des dispositions concernant les concessions de terrain pour fondations de sépultures et autres dans les cimetières.

Et l'arrêté du 8 décembre 1845, relatif aux sépultures communales.

Et la délibération du Conseil municipal, en date du 16 juillet 1867 portant fixation d'un tarif pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération, prise en vertu de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 21 juillet 1867, est devenue exécutoire depuis le 24 juillet 1867 et dit approuvé par M. le Préfet le 16 août 1867.

En la séance qui aura été précédée par M. le Maire Meunier Gustave

**ARRÊTIONS :**

ARTICLE PREMIER. — Il est concédé à perpétuité avec garantie de tous troubles, à M. Meunier Gustave Beaumont, une superficie de 1 m. 20 mètres carrés de terrain dans le cimetière communal, soit trois mètres de long sur deux mètres de large, pour y fonder la sépulture de la famille Meunier.

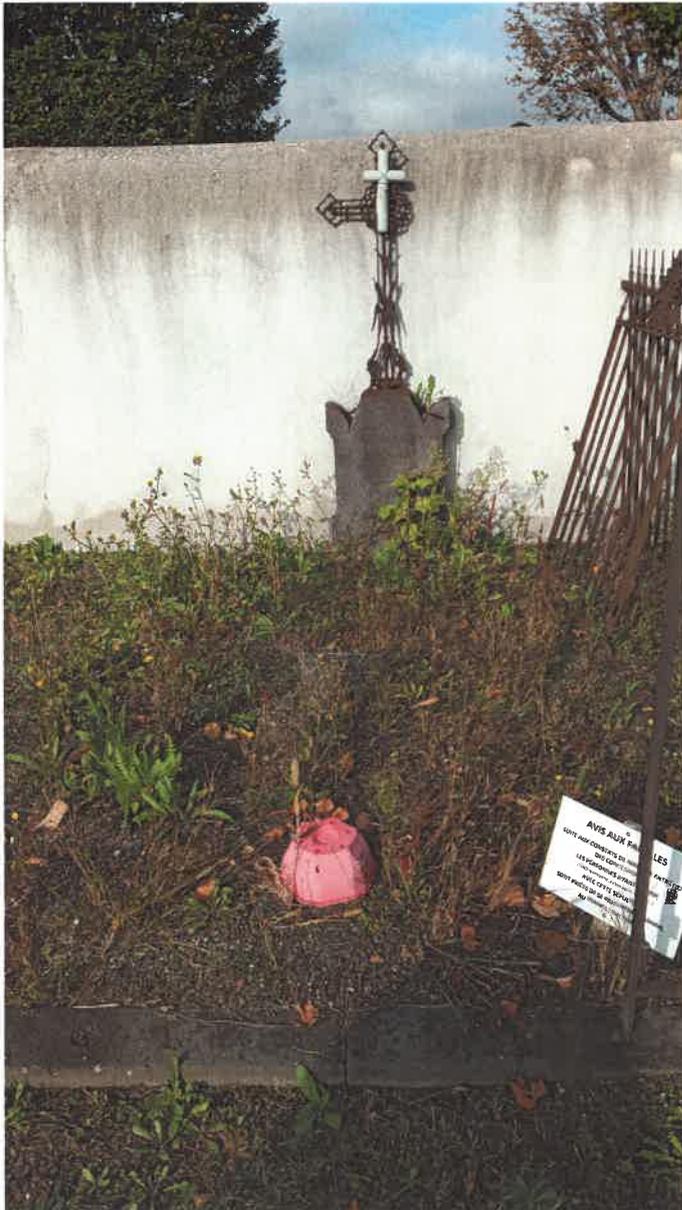
AUT. 2. — La concessionnaire déposera, au commissaire de cette commune, à dater de ce jour, mais seulement pour la destination et usage indiqués.

AUT. 3. — Il devra élever sur le terrain concédé des monuments funéraires qui lui conviendront, pourvu toutefois qu'il n'y en ait aucun

2018



2021



2022



2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une sépulture – N°49

☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_15-AR